



Dossier du BHI No. FO/51237-2014

LETTRE CIRCULAIRE 31/2014
2 avril 2014

CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES

Référence : LC de l'OHI n° 16/2013 en date du 21 février

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme indiqué dans la lettre circulaire en référence, le BHI gère deux comptes pour le paiement des contributions financières annuelles des Etats membres. Un compte est géré par la *Compagnie Monégasque de Banque* et l'autre par la banque *Lloyds*. Le BHI vient juste d'être informé par la banque *Lloyds* que l'intitulé de la banque et les coordonnées bancaires du compte de l'OHI ont été modifiés avec effet immédiat. L'ancienne banque *Lloyds* exerce à présent ses activités sous le nom d'*Union Bancaire Privée* (UBP SA).

2. En conséquence, le paiement des contributions financières annuelles par les Etats membres doit à présent être fait sur l'un des deux comptes suivants :

Compagnie Monégasque de Banque (sans changement)

23, avenue de la Costa

Boîte postale 149

Monte Carlo

MC 98007 – Monaco (Principauté de Monaco)

Compte N° 701251 – 00002 (Euros)

Code Swift CMBMMCX

Code IBAN MC 581756 900001 701251 0000297

Union Bancaire Privée, UBP SA

11 boulevard des Moulins

Boîte postale 239

MC 98007 Monaco (Principauté de Monaco)

Compte N° 3019755 (Euros)

Code Swift UBPGMCMX

Code IBAN MC58 16648 00014 00003019755 37

3. Toute tentative visant à procéder à des virements sur le compte précédemment géré par la banque *Lloyds* sera vouée à l'échec. Le Comité de direction regrette les inconvénients que ce changement imprévu peut occasionner aux Etats membres.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Robert WARD
Président